

la violence a cessé, et comme le Code exige la bonne foi en même temps, au commencement, il faut conclure que le possesseur violent est constitué en bonne foi dès qu'il a achevé d'accomplir sa violence!! Il n'est point d'invitation plus éloquente, à en commettre, et elle est vraiment consacrée comme moyen nouveau d'acquérir le domaine inconnu dans le Droit Romain!

Avons-nous encore vestige de la prescription de 40 ans contre l'église quant à la dime entre curés voisins? . . . Cela est incertain, car si le français dit 40, l'anglais dit "thirty years." A. 2219.*

L'action réelle jointe à la personnelle se prescrit par 30 ans comme l'action personnelle elle-même.

Par rapport aux officiers publics percevant des honoraires, je notais que les notaires n'étaient pas mentionnés, mais la législature ne les a pas oubliés. La prescription contre les officiers de justice est portée de 3 à 5 ans.

L'article 2267 tend à faire disparaître l'invention bâtarde de prescriptions (qui par là même n'en seraient pas) qui ne passaient que pour des présomptions de paiement: c'est ce que j'ai sans cesse demandé et dans mes Commentaires et dans ma critique du Projet.

Dans le droit commercial la prescription des comptes de marchands est réduite de 6 à 5 ans pour être mise de niveau avec celle des Lettres de Change et Billets Promissoires.

L'acte 12 Vict. voulait qu'en fait de change on suivît les lois anglaises pour la preuve seulement, à moins que le droit français ne fût muet quant au reste. Mais en vertu de l'article 2340, ce sont les

* Que veut dire: "Le fonds du droit à la dime et la quotité d'icelle sont imprescriptibles?"